

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 SG 96 Subvention et convention à l'association Retour d'Image (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Retour d'Image ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à attribuer une subvention à l'association Retour d'Image - 17, rue Lacharrière (11e).

Article 2 : M. le Maire est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Retour d'Image.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions au titre du cinéma.